

SOMMAIRE

ÉVÉNEMENTS NATIONAUX



- *Conférence BKAM-Ministère de la Justice (MJ)*
“Efficiencia du cadre juridique du recouvrement des créances en souffrance : Défis pratiques et perspectives d’évolution”
 - Mot du président de l’APSF : Extraits
 - Scènes de la conférence et participation de l’APSF

- *Atelier BKAM - Ministère de l’Économie et des Finances - SFI*
Lancement de la Stratégie Nationale de Supply Chain Finance
 - Participation de l’APSF

ACTIVITÉS DE L’APSF

- **Réunion de la Section Crédit à la Consommation et Crédit Immobilier**
- **Prochaines réunions statutaires**
- **Concertation avec BKAM et le MJ**
 - «Tabadoul»
 - Registre des procurations sur droits réels
- **Concertation avec la TGR-DDP**
 - Propositions d’amélioration des services rendus en matière de gestion des prélèvements à la source
- **Concertation autour des immatriculations automobiles**
 - Avec la NARSA
 - Entre membres de l’APSF
- **Partenariat international**
 - Éclairages en matière de leasing et de fonctionnement du RNESM
 - Lease Conference pour le Moyen-Orient et l’Afrique» Marrakech

RÉGLEMENTATION

- **Circulaire 1/W/2025 : Plan de mise en conformité à transmettre à BKAM**

Événements nationaux

Conférence Bank Al-Maghrib - Ministère de la Justice

“EFFICIENCE DU CADRE JURIDIQUE DU RECOUVREMENT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE : DÉFIS PRATIQUES ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION”

Rabat, mardi 24 mars 2026



MOT DU PRÉSIDENT DE L'APSF : EXTRAITS

BKAM a organisé, mardi 24 mars 2026, en collaboration avec le Ministère de la Justice, une conférence nationale sous le thème « Efficience du cadre juridique du recouvrement des créances en souffrance : Défis pratiques et perspectives d'évolution ».

Cette conférence s'inscrit dans le cadre de la concertation engagée avec les opérateurs de crédit en janvier 2025 et ce, dans la perspective de la mise en place d'un marché secondaire des créances en souffrance. Intervenant à l'ouverture des travaux de la conférence, le Président de l'APSF a insisté sur la nécessité avant même de créer un marché des créances en souffrance, d'éviter de telles créances en veillant à octroyer un bon crédit. Extraits

■ **Veiller à ce que tout crédit octroyé soit un bon crédit**, c'est le credo des hommes et des femmes de l'APSF dont les aînés ont balisé l'action, par l'élaboration, très tôt, de codes éthiques et déontologiques appelant à ne pas endetter outre mesure le client que ce soit un ménage ou une entreprise.

■ **De l'usage du terme « bancaire » dans l'élaboration de textes censés intéresser tous les établissements de crédit**

Entre 1965 et 1993, les sociétés de crédit-bail étaient des sociétés commerciales qui exerçaient leur activité sur simple déclaration d'existence. A partir de 1993 ayant été érigées en établissements de crédit, elles ont dû ajouter à leur casquette de commerçant, celle de société de financement devant être affiliée à l'APSF elle-même créée par ladite loi appelée par commodité « loi bancaire ». Et c'est à partir de là que vont naître tous les problèmes qui les handicapent jusqu'à présent, particulièrement de l'usage qui est fait parfois de ce terme « bancaire » dans l'élaboration de textes censés intéresser tous les établissements de crédit.

MOT DU PRÉSIDENT DE L'APSF : EXTRAITS *(suite & fin)*

■ **Hommage aux femmes et aux hommes des sociétés de financement.**

À l'APSF, nous sommes 4 200 personnes, autant de femmes que d'hommes, à œuvrer à accompagner les ménages dans leur consommation (équipement domestique et logement) et les entreprises dans l'investissement, à travers le crédit-bail et le cycle d'exploitation, à travers le factoring.

L'action de ces femmes et de ces hommes au quotidien, s'inscrit autant que faire se peut dans le respect des codes éthiques et déontologiques dont j'ai parlé il y a quelques instants. Je saisis cette occasion pour les remercier et leur rendre un grand hommage.

*Lire la version intégrale du
Mot du Président de l'APSF, Abdallah Benhamida*

SCÈNES DE ET AUTOUR DE LA SÉANCE D'OUVERTURE



PARTICIPATION DE L'APSF

L'APSF associée à la préparation de la conférence

La conférence s'inscrit dans le cadre des travaux du Groupe de travail institué en janvier 2025 entre Bank Al-Maghrib, le Ministère de la Justice, les banques et l'APSF, en vue d'examiner les entraves juridiques, judiciaires, et pratiques au recouvrement des créances bancaires et ce, en perspective de la mise en place du cadre juridique relatif à la création d'un marché secondaire des créances en souffrance.

L'APSF avait alors pris part aux travaux engagés sur les cinq volets retenus à l'étude : (i) procédures, (ii) expertises, (iii) réalisation des garanties, (iv) application du Livre V du Code de Commerce et (v) crédit-bail.

L'APSF a piloté les travaux relatifs au crédit-bail et a alimenté, par écrit, le projet de livre blanc portant sur le recouvrement judiciaire des créances bancaires, dans son volet « crédit-bail », en mettant l'accent sur les obstacles pratiques et les solutions à mettre en place. Lors des échanges de vive voix, elle a fait part des litiges récurrents, de l'incohérence de certaines jurisprudences, de pratiques judiciaires différentes d'une région à une autre.

L'APSF a également pris part aux travaux préparatoires de la conférence, aux plans aussi bien scientifique que logistique. Outre les staffs du MJ et de la DSB, y ont pris part, côté opérateurs, selon une participation restreinte, à la demande des organisateurs : le responsable désigné par BKAM pour la coordination des travaux, les représentants de trois banques, de deux sociétés de leasing, d'une société de crédit à la consommation et de la délégation de l'APSF.

L'APSF apporte son éclairage et interagit avec les intervenants

Pour le déroulement de la manifestation le jour J et en vue d'apporter les éclairages des sociétés de financement, ont pris part aux travaux :

- du panel portant sur les procédures de recouvrement des créances et de réalisation des garanties, Badreddine El Hafed (Sofac) ;
- du panel relatif au crédit-bail, Lamiaa Mahacine (Maroc Leasing) et Hicham Baïz (Wafabail) .

Lors des débats, des responsables des sociétés de financement sont intervenus comme cela a été le cas de Abdeljalil Rizk (Eqdom) et Nouredine Boulal (Saham Leasing).

SCÈNES DE LA PARTICIPATION DE L'APSF

L'APSF remercie ses porte-parole aux travaux

L'APSF remercie pour leur implication et leur éclairage ses porte-parole aux travaux des panels : M. Badreddine El Hafed (Sofac), Mme Lamiaa Mahacine (Maroc Leasing) et M. Hicham Baïz (Wafabail).



Badreddine El Hafed (Sofac) lors des travaux portant sur les procédures de recouvrement des créances et de réalisation des garanties (panel 1)



Lamiaa Mahacine (Maroc Leasing) et Hicham Baïz (Wafabail) lors des travaux portant sur le crédit-bail (panel 4)



SCÈNES DE LA PARTICIPATION DE L'APSF



Hicham Bouzidy et Jihane Bouazizi (Maghrebail)



Hafid Ayyad et Amine Chkouri (Salafin)



*Premier plan, à partir de la droite : Madiha Benmir et Lamiaa Mahacine (Maroc Leasing), Hicham Baïz Wafabail), Hicham Bouzidy et Jihane Bouazizi (Maghrebail)
A droite : Badreddine El Hafed (Sofac)*



*Premier plan, à partir de la droite :
Majda Zyani (APSF), Reda Benhamida et Kawtar Koussah (Dar Salaf)
Second plan, à partir de la droite :
Tarik Choukrad (MFS-RCI), ... et Abdeljalil Rizk (Eqdom)*

SCÈNES DE LA PARTICIPATION DE L'APSF



Nouhad Bourhila (Sofac)



Anass Mikou (Maroc Factoring) et Mostafa Melsa (APSF)



Hicham Balakrafas (CAM Leasing) et Abdellah Assebbane (CDM Leasing & Factoring)



Hafid Ayyad (Salafin) et Kamal Benkiran (APSF)



Oussama Belkoubbi (CAM Factoring), El Mostafa Ahmed Outahar et Nezha Marzoug (Maroc Factoring)



Noureddine Boulal (Saham Leasing) et Houcine Alt Wazid (Scania Finance Maroc)

LANCEMENT DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE SUPPLY CHAIN FINANCE

Casablanca, mercredi 22 avril 2026

Le MEF et BKAM ont entamé en 2025 avec l'appui de la SFI la préparation d'une stratégie de financement de la chaîne d'approvisionnement - « Supply Chain Finance ». Ils ont organisé, mardi 22 avril 2025 un atelier de lancement de ladite stratégie. L'APSF y a été conviée.



Anass Mikou (Maroc Factoring), Nahid El Massnaoui (CAM Factoring), Nabil Badr (DSB), Mostafa Melsa (APSF), Houda El Kohen (Attijari Factoring Maroc), Kamal Benkiran APSF



HOUDA EL KOHEN REPRÉSENTE L'APSF au panel organisé sous le thème : « Faciliter l'accès au financement des PME et améliorer la résilience des chaînes de valeur grâce à la SCF »

Saad Aomari (MEF), Elkhettab Benzina (Tamwilcom), Houda El Kohen (APSF), El Hadi Chaibainou (GPBM), Nabil Badr (DSB) et Riadh Naouar (SFI)



Au premier plan à droite : Nezha Marzoug (Maroc Factoring)
Au second plan : de dos, Ilham Zainane (DSB) et de face, Mostafa Melsa (APSF)



Au premier plan : Omar Lazrak (Attijari Factoring Maroc)

RÉUNION DE LA SECTION CRÉDIT À LA CONSOMMATION ET CRÉDIT IMMOBILIER

Mardi 3 mars 2026

ORDRE DU JOUR EXAMINÉ

■ Etat d'avancement des chantiers en cours

- Digitalisation des immatriculations automobiles (solution Web API NARSA -Sociétés de financement)
- Aspects judiciaires afférents au crédit : Concertation avec le ministère de la Justice et BKAM
- Loi de finances 2026 : traitement fiscal en matière de droits d'enregistrement
- Financement de la location automobile courte durée
- Code éthique des intermédiaires de crédit

■ Projet de plan d'action 2026 de la Section

■ Calendrier 2026 des réunions de la Section

DÉCISIONS

- Propositions à transmettre à la DDP relatives à l'amélioration des services rendus par la TGR en matière de gestion des opérations de précompte sur salaire

- Solution web API avec la NARSA : Échanges entre sociétés membres en vue de la fiabilisation du stock de nantissement après retour de confirmation de la NARSA

- Poursuite des travaux relatifs au financement de la location automobile courte durée et des intermédiaires de crédit

- Calendrier 2026 des réunions de la Section : fréquence bimestrielle à compter du mois de mai 2026, chaque 2^e mardi du mois concerné

- Statistiques d'activité : partage mensuel des données de production, selon le canevas des statistiques trimestrielles actuellement utilisé

PROCHAINES RÉUNIONS STATUTAIRES

RÉUNIONS DES SECTIONS : ÉLECTION PARTIELLE DES MEMBRES DU CONSEIL *

- Section Crédit à la Consommation et à l'Immobilier : Mardi 12 mai 2026
- Section Crédit-bail, Affacturage, Cautionnement et Mobilisation de Créances : Mercredi 13 mai 2026

RÉUNION DU CONSEIL : Jeudi 11 juin 2026

RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE : Jeudi 25 juin 2026

** L'ordre du jour de ces réunions portera également sur les questions professionnelles intéressant les membres*

CONCERTATION AVEC BKAM ET LE MJ

TABADOUL : POINT DE L'AVANCEMENT DE L'UTILISATION DE LA PLATEFORME

Mardi 21 avril 2026

A l'invitation de la DSB, et dans la continuité des travaux du Groupe de travail Ministère de la Justice / BKAM / établissements de crédit, relatif à la mise en place de la plateforme "Tabadoul", les sociétés de financement ont participé mardi 21 avril 2026 à une réunion destinée à faire le point de l'avancement de l'utilisation de cette plateforme. Les échanges ont porté sur les moyens de stabiliser la plateforme, sachant que les échanges ont été ouverts en avril 2026.

REGISTRE DES PROCURATIONS SUR DROITS RÉELS : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Jeudi 30 avril 2026

Après avoir été notifiée elle-même sur la question par le Ministère de la Justice, la DSB a informé l'APSF que le registre des procurations et mandats portant sur les droits réels entre en vigueur le 1er juin 2026.

Ce registre, institué par la loi n° 31.18, a pour objet d'identifier et sécuriser les mandats utilisés dans les opérations portant sur des droits réels, notamment les achats, les ventes ou les constitutions de garantie. A défaut d'inscription, ces mandats ne produiront aucun effet juridique et leurs modifications ne pourront pas être opposables aux tiers. A la demande de BKAM, les SF ont été invitées à prendre les mesures en vue de procéder à l'enregistrement des délégations de pouvoirs au niveau de ce registre, et ce dans les meilleurs délais pour respecter sa date d'entrée en vigueur et éviter toute rupture de service dans ce domaine.

Sur invitation de BKAM, une réunion animée par le MJ en a été tenue le jeudi 23 avril 2026 sur en vue d'examiner les modalités concrètes d'inscription des procurations à ce registre.

CONCERTATION AVEC LA TGR - DDP

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DES SERVICES RENDUS EN MATIÈRE DE GESTION DES PRÉLÈVEMENTS À LA SOURCE

Mardi 1er avril 2026

La TGR a sollicité à la mi-mars 2026 l'APSF en vue de recueillir les éventuels besoins d'amélioration des sociétés membres, relatifs à la gestion des opérations de précompte sur salaire.

Une réponse a été adressée dans ce sens le jeudi 9 avril 2026 à la TGR après :

- que la délégation de l'APSF a recueilli, par écrit, les attentes et suggestions des membres
- des échanges de vive voix entre membres à l'occasion d'une réunion d'un groupe de travail des sociétés de crédit à la consommation, tenue le mardi 1er avril 2026.

COORDINATION AVEC LA DGSN

LUTTE CONTRE L'EXPORTATION ILLICITE DE VÉHICULES FINANCÉS PAR LES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

Mardi 7 avril 2026



A l'initiative de la société « Global Trends », spécialisée dans la lutte contre la criminalité financière et le trafic de véhicules et partenaire de plusieurs institutions nationales, les sociétés de financement ont participé mardi 7 avril 2026 à Rabat à une réunion de coordination portant sur la problématique de l'exportation frauduleuse de véhicules financés par des sociétés de crédit.

Cette rencontre a été co-organisée par la DGSN et « Global Trends » et a réuni, Interpol Rabat, la Présidence du Ministère Public, l'Administration des Douanes et Impôts indirects, la BNPJ, Bank Al-Maghrib, des sociétés de crédit à la consommation et des sociétés de crédit-bail.

Après présentation d'un état des lieux des dossiers observés et analyse des modes opératoires, les échanges ont porté sur le cadre institutionnel en place et les contraintes et les enjeux et leviers d'action pour lutter contre le phénomène de sortie frauduleuse des véhicules financés à crédit et le prévenir.

Les recommandations ont porté sur le renforcement de la vigilance des sociétés de crédit à la consommation, l'amélioration des mécanismes de communication et le développement de partenariats opérationnels entre les parties concernées, notamment en amont, en matière de formation et de partage de l'information.

SCÈNES DE LA PARTICIPATION DE L'APSF



Vue d'ensemble
Au premier plan : Driss Jaïdi et Othman Najjoullah (Vivalis)



Tarik Choukrad (Mobilize Finance Services)
Badreddine El Hafed (Sofac) et Karim Limouri (DSB-BKAM)



Fatine Krafess (Sonac)



Aziz Benaïcha et Siham Hamane (Wafabail) et Majda Zyani (APSF)



Souad Houjabi et Noureddine Boulal (Saham Leasing),
Rachid Rhars (Vivalis) et Younes Sail (Scania Finance Maroc)



Abdeljalil Rizk (Eqdom) et Adil Ouakib (Wafasalaf)

CONCERTATION AUTOUR DES IMMATRICULATIONS AUTOMOBILES

AVEC LA NARSA

Lundi 2 février 2026

Vers une date limite d'injection des mainlevées dans l'API

Lors d'une réunion tenue le lundi 2 février 2026 au siège de l'APSF entre la NARSA et l'APSF portant sur l'état d'avancement de la solution Web API, les sociétés de financement ont été invitées à déclarer, parallèlement au stock des véhicules financés à fin 2024, les mainlevées pour les années 2023 et 2024. De la sorte, les services des mines pourront procéder au contrôle et à l'authentification de la mainlevée qui leur sera remise par le client au moment de la mutation.

- La date limite d'injection des mainlevées pour dans la solution doit être arrêtée par la NARSA, après concertation avec l'APSF.

- Après cette date, toute mainlevée physique sera rejetée jusqu'à sa déclaration via l'API.

ENTRE MEMBRES DE L'APSF

Vendredi 6 avril 2026

Modalités d'échanges au sujet des véhicules nantis "au nom d'un autre organisme"

Les membres de l'APSF déclarent à la NARSA leur stock de véhicules qui est nanti selon eux, en vue de sa confirmation. La NARSA restitue à ce sujet des réponses, indiquant que le véhicule est nanti, non nanti, inexistant sur sa base de données ou qu'il est nanti au nom d'un autre organisme, avec, dans ce dernier cas, la mention de l'établissement au nom duquel le véhicule est inscrit.

Les sociétés membres ont mené avec la NARSA à titre bilatéral des échanges en vue de « redresser » des réponses de type « véhicules non nantis » du fait d'erreurs sur les identifiants communiqués ou enregistrés aux services des mines. L'exercice, à présent, consiste à engager les échanges, bilatéralement, entre deux sociétés membres concernées, sur les cas de véhicules nantis au nom d'autrui. D'où une réunion tenue le vendredi 3 avril 2026 au siège de l'APSF.

ÉCLAIRAGES DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

En matière de leasing

Mercredi 28 janvier 2026

Selon la tradition, l'APSF partage avec des institutions, des associations ou des opérateurs étrangers l'expérience marocaine en matière de leasing.

Le partage s'effectue à l'initiative de BKAM ou encore de la SFI, comme c'est le cas, au cours des dernières années, d'Haïti (2013), de Colombie (2017) et des Comores (2022). mercredi 28 janvier 2026 à la Banque Centrale de Djibouti. Les leasers étaient représentés par Mohamed Ladid, Directeur Délégué de la société Maroc Leasing, et par Kamal Benkiran, Directeur des Études de l'APSF.

En matière de fonctionnement du RNESM

Mardi 31 mars 2026

Dans le cadre de la coopération institutionnelle, une délégation burundaise composée de représentants du Ministère de la Justice et de la Banque Centrale du Burundi, a effectué du 30 mars au 1er avril 2026, une visite au Maroc afin de s'informer notamment de l'expérience nationale en matière de sûretés mobilières et du fonctionnement du Registre National Électronique des Sûretés Mobilières (RNESM).

L'APSF a été invitée par BKAM à prendre part aux côtés de banques à une réunion, mardi 31 mars 2026, pour partager son expérience en matière de fonctionnement et de pratiques liées au registre. A la demande de l'APSF, la société Wafasalaf a répondu à l'invitation, en désignant Mustapha Benmoussa.

TENUE DE «LEASE CONFERENCE POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE» - MARRAKECH 2026

Après cinq éditions à Dubaï (Émirats Arabes Unis), Lease Conference pour le Moyen-Orient et l'Afrique se tiendra à Marrakech, les 28 et 29 octobre 2026.

Organisée par The Alta Group (Amérique latine et marchés émergents) et sa branche Moyen-Orient & Afrique « Invigors », cette conférence rassemble des professionnels du crédit-bail, des leaders d'opinion et des pionniers de l'industrie autour des thématiques d'actualité relatives au crédit-bail.

En tant qu'association du pays hôte, l'APSF a reçu, mardi 22 avril 2026, le directeur Régional Moyen-Orient & Afrique d'Invigors pour des échanges sur ce qui pourrait constituer une valeur ajoutée d'un point de vue national marocain, au projet de programme alors arrêté par les organisateurs.

Réglementation

CIRCULAIRE 1/W/2025 : PLAN DE MISE EN CONFORMITÉ À TRANSMETTRE À BKAM

- CIRCULAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025 RELATIVE À LA CLASSIFICATION DES CRÉANCES ET LEUR COUVERTURE PAR LES PROVISIONS, ABROGEANT LA CIRCULAIRE 19/G/2002
- PLAN À TRANSMETTRE À BKAM APRÈS SON APPROBATION PAR L'ORGANE D'ADMINISTRATION, AU PLUS TARD FIN JUIN 2026

Dans une correspondance adressée à l'APSF le 2 février 2026, la DSB a invité les sociétés de financement à définir un plan de mise en conformité à la circulaire 1/W/2025, tenant compte des dispositions transitoires y afférentes (circulaire du 15 décembre 2025 relative à la classification des créances et leur couverture par les provisions, abrogeant la circulaire 19/G/2002).

Cette circulaire prévoit, au niveau de son article 53, un déploiement progressif des nouveaux critères de classification parmi les créances en souffrance et sensibles, selon des modalités présentées ci-contre.

Le plan de mise en conformité susmentionné devra notamment préciser :

- les dates d'implémentation des nouveaux critères de classification parmi les créances en souffrance et les créances sensibles ;
- les mesures envisagées pour assurer la mise en conformité, leur échéancier de déploiement ainsi que les indicateurs retenus pour le suivi de leur mise en œuvre.

La DSB indique que les sociétés de financement sont tenues de transmettre à BKAM ledit plan après son approbation par l'organe d'administration, au plus tard fin juin.



Déploiement progressif des nouveaux critères de classification parmi les créances en souffrance et sensibles

La circulaire n° 1/W/2025 entre en vigueur à partir du 1er janvier 2027, selon un déploiement progressif sur 10 ans avec des jalons intermédiaires :

- *Mise en place de critères d'inscription des créances parmi les créances en souffrance selon des délais maximum de :*
 - 3 ans pour les critères d'inscription des créances en souffrance en lien avec les restructurations,
 - 5 ans pour les dépassements persistants des lignes autorisées de plus de 360 jours,
 - 7 ans pour les autres critères d'inscription parmi les créances en souffrance ;
- *Mise en place de critères d'inscription des créances parmi les créances sensibles sur un délai de 10 ans maximum.*